

- prévenir la course aux armements dans l'espace; et
- instaurer la confiance afin de faciliter la réduction des forces militaires en Europe et ailleurs.

Dans une déclaration ultérieure faite à la Chambre des communes en janvier 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait part des mesures que le gouvernement comptait prendre pour atteindre ces objectifs. Celui-ci se propose avant tout de tirer pleinement parti des voies de communication multilatérales et bilatérales à sa disposition pour promouvoir des négociations sérieuses et constructives et favoriser le respect des accords existants sur le contrôle des armements. Le gouvernement estime aussi que le Canada peut contribuer de façon importante au contrôle des armements et au désarmement, c'est-à-dire élaborer des mécanismes de vérification et contribuer à instaurer la confiance entre l'Est et l'Ouest.

Le Sommet qui a réuni le président Ronald Reagan et le secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev en novembre 1985, est le premier du genre à avoir lieu en six ans; il a énormément contribué au rétablissement du dialogue des superpuissances sur la sécurité internationale. Le communiqué conjoint publié à l'issue du Sommet portait principalement sur les questions de contrôle des armements. Les États-Unis ont tenu des consultations étroites avec le Canada et leurs autres alliés à la fois avant et après le Sommet et pendant toute la durée des négociations qui ont suivi à Genève. À quelques reprises, le premier ministre Mulroney et le secrétaire général Gorbatchev ont aussi échangé de la correspondance sur les relations Est-Ouest et sur les questions de contrôle des armements. Dès le début des négociations, en mars 1985, il était évident que celles-ci ne constituaient tout au plus que le point de départ d'un processus long et ardu. Vu la complexité des questions soulevées, le gouvernement canadien se félicite d'avoir déposé des propositions sérieuses et circonstanciées et enregistré des progrès significatifs, quoique modestes, dans le but de trouver un terrain d'entente.

Dans ses efforts pour faire accepter la nécessité de moyens de vérification adéquats, le Canada a remporté une importante victoire à la quarantième Assemblée générale des Nations Unies en faisant adopter, par voie de consensus, une résolution en ce sens. La résolution en question intitulée « La vérification sous tous ses aspects » est un témoignage formel que la communauté internationale reconnaît la légitimité de la vérification et son importance pour faciliter la négociation et l'application d'accords sur le contrôle des armements et le désarmement.

En présentant la résolution, l'ambassadeur au Désarmement, Douglas Roche, a donné des exemples illustrant le genre de travaux de recherche que le Canada a déjà effectués en matière de vérification, notamment :

- un guide indiquant la marche à suivre pour faire enquête sur les allégations d'usage d'armes chimiques ou biologiques (présenté au Secrétaire général des Nations Unies, en décembre 1985);

- une étude sur la faisabilité de systèmes de surveillance par satellites, en vue de surveiller l'application d'accords éventuels sur le contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique ou sur les forces conventionnelles en Europe;
- des recherches sur les techniques de détection sismographique des essais nucléaires de faible intensité (le gouvernement a consacré 3,2 millions de dollars à la modernisation d'une installation de détection sismographique dans le Grand Nord canadien); et
- des documents de travail sur la nature du régime juridique afférent au contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Sur le front diplomatique, les délégations canadiennes ont continué à prendre une part active aux grandes négociations multilatérales sur le contrôle des armements, soit à la Conférence de Genève sur le désarmement, à la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et aux discussions de Vienne sur les Réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR). De plus, le gouvernement a fait un pas vers la réalisation de ses objectifs en matière de contrôle des armements en prenant une part active, en mai 1985, à la réunion de la Commission du désarmement à New York et, en septembre de la même année, à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, laquelle a été couronnée de succès. Les consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement amorcées avec les pays engagés dans ce domaine se sont poursuivies lors d'entretiens avec les États-Unis, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et la France au cours de la période visée par le présent rapport.

Sous la présidence du Groupe consultatif non gouvernemental sur les questions de désarmement et de contrôle des armements, le fondement de la politique canadienne en matière de contrôle des armements et de désarmement a fait l'objet d'un dialogue public animé. À deux reprises, ce groupe a rencontré les autorités du Ministère au sujet des préparatifs canadiens à la troisième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la participation canadienne aux discussions multilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement. Ce dialogue a aussi été favorisé par les causeries prononcées dans chaque province par Douglas Roche, une plus grande diffusion du *Bulletin du désarmement*, édition revue et augmentée, et une aide soutenue accordée aux travaux de recherche et d'information publique des ONG par l'entremise du Fonds pour le désarmement. Le Canada a aussi coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de proclamer 1986 l'Année internationale de la paix (AIP). En mars 1986, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le programme de l'AIP, dont un certain nombre d'activités destinées à en promouvoir les objectifs au Canada.